

NOUVELLES MODALITES DE REGLEMENT :

Païement par carte bleue via votre portail familles

Accessible 24h/24h 7j/7j, ce mode de paiement est à privilégier car il permet de consulter et régler instantanément votre facture.

- il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://ciasibtn.portail-familles.net/>
- Si vous n'avez pas reçu vos identifiants de connexion, un lien permet de les demander.

Païement par chèque bancaire

Nous vous informons que les délais d'encaissement des chèques peuvent être variables. Ceci au regard de circuits de traitement administratifs qui ne dépendent pas de notre volonté.



Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de " IBT ENFANCE JEUNESSE " et doivent être envoyés à l'adresse suivante (accompagnés du coupon détachable situé au bas de votre facture) :

**C.C.R.I.L.
652 Route de l'Eglise
27270 LA TRINITE DE REVILLE**

Dans votre intérêt ne remettez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

Païement par espèces / chèques vacances / C.E.S.U.

Quel que soit votre lieu de résidence, vous pouvez vous rendre sur l'un de nos 3 lieux d'encaissement (horaires et adresses listés ci-dessous) :

Pôle de Brionne	Au Pôle technique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie Rue des Martyrs 27800 BRIONNE Le mercredi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 9h à 11h45
Pôle de Beaumont	Au Pôle administratif du C.I.A.S 41, rue Jules Prior 27170 BEAUMONT LE ROGER Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Pôle de Broglie	Au C.C.R.I.L. 652 route de l'église 27270 LA TRINITE DE REVILLE Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- **Renseignements / Réclamations**: si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au responsable de la structure qui accueille votre enfant.
- **Difficultés de paiement** : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée dans le délai imparti, vous devez vous adresser au secrétariat Enfance- Jeunesse (secretariat.ej@bernaynormandie.fr - 02.32.45.47.85).

VOIES DE RECOURS :

Dans le délai de **deux mois** suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le tribunal administratif compétent.

L'émission de la présente facture est réalisée en application des documents ci-après listés :

- Articles R.1617-1 à 18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public

C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie - Pôle administratif de Beaumont le Roger
41, rue Jules Prior 27170 BEAUMONT LE ROGER
Tél. : 02.32.45.47.85 secretariat.ej@bernaynormandie.fr